



L'aide Vacaf est une aide financière pour les familles qui souhaitent partir en vacances à petit prix. Elle est divisée en deux catégories : l'aide aux vacances familiales (Avf) et l'aide aux vacances enfants (Ave). Voici les détails.

Les vacances en famille sont une occasion de se détendre et de profiter ensemble. Toutefois, cela peut être coûteux pour certains ménages. Heureusement, l'aide Vacaf est un dispositif mis en place par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour aider les familles à partir en vacances tout en bénéficiant d'une aide financière. On vous expliquera comment elle fonctionne et quels sont les critères pour en bénéficier.

Deux types d'aide Vacaf pour les familles et pour les enfants

L'aide Vacaf se divise en deux : l'**aide aux vacances familiales (Avf)** et l'**aide aux vacances enfants (Ave)**. L'aide **Avf** est destinée aux familles et aux enfants. Tandis que l'aide **Ave** est uniquement réservée aux enfants pour partir en colonie de vacances. Le camping est agréé uniquement pour l'**aide aux vacances familiales (Avf)** et ne fonctionne uniquement par contact direct avec le camping soit par appel téléphonique, soit par e-mail soit par les réseaux sociaux. En aucun cas une réservation en ligne ne pourra être validée avec les aides, elle sera maintenue au tarif normal, sinon veuillez l'annuler et nous contacter directement.

Critères pour bénéficier de l'aide aux vacances familiales :

Pour bénéficier de l'Avf, le séjour doit durer entre 7 et 14 nuits, être d'une traite, et avoir la présence d'au moins un adulte et un enfant ayant-droit. De plus, le séjour doit se faire durant les vacances scolaires si vos enfants ont entre 3 et 16 ans. Par ailleurs, la valeur de l'aide dépend de votre quotient familial et du nombre d'enfants dans la famille.

Pour calculer l'aide pour vous établir un devis et/ou faire une réservation pour enclencher la prise en charges si validation de votre part, nous avons besoin d'informations :

Nom, prénom, adresse postale, téléphone et adresse e-mail de l'allocataire (devis et réservation)

N° d'allocataire et n° de département (devis et réservation)

Nom, prénom, date de naissance (devis) et avec photocopies des pièces d'identités de tous les participants (réservation)

Les dates auxquelles vous voulez partir et le type d'hébergement souhaité (voir site internet) (devis et réservation)

En sachant que les aides fonctionnent uniquement en période de vacances scolaire à partir du moment où vous avez un enfant de plus de 3 ans ou qui aura 3 ans dans l'année, ou si votre enfant a moins de 16 ans et qu'il n'aura pas ses 17 ans dans l'année.

Hors périodes de vacances scolaire c'est l'inverse, enfant de moins de 3 ans et qui ne les aura pas en cours d'année (même le 31 décembre) ou si il a plus de 17 ans (ce sera l'année donc de ses 18 ans).

En sachant que le montant annoncé pour l'aide dépend du pourcentage de cet aide (ex : 60% de prise en charge à hauteur de 600€ maximum, donc pour un séjour de 1000€ l'aide sera bien de 600€, mais pour un séjour à 500€ l'aide sera de 300€).

Avec toutes ces informations nous allons faire valoir vos droits, la CAF nous payera directement cette prise en charges (qui n'est pas un acompte) un mois après votre séjour (c'est le camping qui vous avance les frais du séjour), vous devrez régler uniquement le restant comprenant 30% d'acompte à la réservation (sur le montant total) et le solde 1 mois avant la date d'arrivée.

N'hésitez pas à nous recontacter pour de plus amples informations : par téléphone au 04 67 21 57 92 ou par e-mail à contact@camping-lesroches-agde.com .

En cas de refus de l'aide ou de demande d'information sur vos droits le camping n'est en aucun cas responsable ou une centrale d'information, merci donc de vous rapprocher de votre CAF pour cela.

En espérant vous voir bientôt dans notre camping pour vos vacances.